

# Nettoyage et désinfection des espaces extérieurs

Par Sylvie Melsbach

Le 30 mai 2020, alors que le Québec commençait à constater une réduction de la transmission du coronavirus responsable de la COVID-19, madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, autorisaient l'ouverture d'espaces publics extérieurs, tels que les piscines extérieures et les modules de jeux des parcs, et ce, pour toute la période estivale de toutes les régions du Québec.

Les professionnels des parcs et loisirs locaux et les services de garde auront à relever un nouveau défi: respecter un ensemble d'indicateurs et de critères, avant de mettre en œuvre une approche progressive qui donne la priorité à la santé et à la sécurité publiques lors de la réouverture.



## Qu'en dit la recherche?

Mondialement, nous n'avons pu trouver aucune étude scientifique sur la durée du coronavirus sur l'équipement d'aires de jeu. Un article <sup>(1)</sup> du journal *Le Soleil* du 11 mai 2020 mentionne par contre que « dans une prépublication <sup>(2)</sup> souvent citée en dehors du monde scientifique, des chercheurs chinois n'ont pas trouvé un seul cas de contamination qui se soit produit à l'extérieur parmi 318 petits groupes de gens dans lesquels au moins 3 personnes ont été infectées à partir d'un cas initial, ce que les infectiologues appellent des grappes de contamination. (...) Mais d'une part cette étude n'a pas été validée par d'autres chercheurs, et d'autre part elle a documenté des cas survenus en janvier, une période où la météo en Chine n'est pas toujours propice aux longs échanges et autres activités à l'extérieur.»

À la lumière de ces réflexions et suppositions, il faudra donc faire et prendre les meilleures dispositions de réouverture possibles.

## Une responsabilité partagée

Les utilisateurs devront aussi reconnaître que les plans de réouverture progressive ne signifient pas un retour immédiat aux activités normales. Pour contribuer au maintien des états de transmission faible ou nulle dans leur communauté, ils devront s'assurer d'un lavage de mains fréquent avant et après l'utilisation des structures de jeu et du maintien d'une certaine distanciation physique lors de l'utilisation des jeux. Les propriétaires d'équipement de jeu devront par contre faciliter

ce lavage de main en rendant disponibles des stations de lavage de main ou de désinfection à proximité de l'équipement et en rappelant l'importance du respect des mesures de distanciation physique.

Nous réitérons que l'équipement d'aires de jeu permet aux enfants à s'adonner à un jeu intense, libre, spontané, initié par eux ; ce propos reste toujours d'actualité, entre autres, pour faire contrepoids au jeu trop réglementé ou contrôlé par les adultes, bien présent dans notre société actuelle.

Offrir aux plus jeunes citoyens un endroit où ils pourront s'amuser librement tout en faisant des apprentissages essentiels à leur développement est encore plus important que d'habitude ! En effet, pendant les longues semaines de confinement, un bon nombre d'enfants n'ont pu avoir accès à des endroits où ils pouvaient libérer leur corps de toutes les tensions qui pouvaient les habiter. Étant donné l'importance du jeu extérieur, il faudra investir tout ce qui est nécessaire pour rendre les espaces et aires de jeu extérieurs les plus accessibles possible, tout en maintenant nos acquis quant à la diminution du niveau de transmission du fameux coronavirus.

(1) BORDE, Valérie. « COVID-19: pas de risques dehors? » dans *Le Soleil*, 11 mai 2020. [Consulté en ligne : <https://www.lesoleil.com/actualite/vos-questions-sur-la-covid-19/covid-19-pas-de-risques-dehors-e54873054132d0d45c3f9ab95a2ab8c0>]

(2) Medrxiv. *Indoor transmission of SARS-CoV-2*. [Consulté en ligne : <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2020.04.04.20053058v1>]

## Nettoyage et désinfection des espaces extérieurs

Les Centers for Disease Control and prevention (CDC) qui sont les principales composantes opérationnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux américains indiquent <sup>(3)</sup> que les zones extérieures, comme les aires de jeu des écoles et des parcs, nécessitent généralement un nettoyage de routine normal, mais pas de désinfection.

\* Le CDC ne recommande pas de pulvériser de désinfectant sur l'équipement d'aires de jeu extérieures, considérant que ce n'est pas une utilisation efficace des produits et qu'il n'est pas prouvé que cela réduise le risque de contamination de COVID-19 pour les utilisateurs.

\* Les surfaces à fort contact, en plastique ou en métal, comme les barreaux et les rampes, doivent être nettoyées régulièrement.

\* Le nettoyage et la désinfection des surfaces en bois (structures de jeu, bancs, tables) ou des revêtements de sol (fibres de bois, sable) ne sont pas recommandés puisque selon les CDC, la contamination de COVID-19 à partir de ces surfaces est très faible et la désinfection n'est pas efficace.

(3) Centers for Disease Control and prevention. Frequently asked questions, updated May 29, 2020. [Consulté en ligne: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/faq.html#Cleaning-and-Disinfection>]